

# Commune de Vallangoujard

Mars 2022

## NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2022

*L'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit dorénavant être jointe au budget primitif et être publiée sur le site de la Commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux après son adoption par le Conseil municipal.*

### **LES PRIORITÉS DU BUDGET :**

Ce budget a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population, notamment en ce qui concerne l'école communale,
- ✓ de conserver une marge de manœuvre pour les situations critiques,
- ✓ de maintenir une capacité suffisante de la commune à autofinancer ses investissements, une fois assuré le remboursement des emprunts qui ont été récemment contractés pour réaliser les gros travaux de ces trois dernières années (réhabilitation de l'ancienne gare, Clos de l'école, enfouissement des réseaux et éclairage public de la rue de Marines), en maintenant la charge financière totale (intérêts et capital) du remboursement de ces emprunts autour de 30 000 €/an, déduction faite de la part couverte par les loyers des logements locatifs.
- ✓ de prévoir les investissements jugés opportuns en mobilisant des subventions chaque fois que possible.

Les grands projets d'investissement sont :

- ✓ L'achèvement de l'opération du Clos de l'école créant 6 logements locatifs et des locaux périscolaires.
- ✓ Avec ces récentes créations de logements locatifs (Gare et Clos de l'école), la Commune poursuit trois objectifs : (1) valorisation exemplaire du patrimoine bâti dans le respect des règles du Vexin français et des économies d'énergie ; (2) promotion de la mixité de l'habitat en créant des logements locatifs petits et moyens afin d'attirer de jeunes familles pour garantir un bon équilibre social et générationnel favorable au village et à son école ; (3) création d'une ressource pérenne (par les loyers perçus).
- ✓ Le gros entretien régulier des bâtiments communaux, avec cette année la réfection de deux toitures (qui n'a pas pu être réalisée en 2021) : une partie du bâtiment communal et des bâtiments scolaires (ancienne mairie-école). Par ces entretiens réguliers, la Commune assure la conservation de son patrimoine.

### **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 799 907 € se décomposant comme ci-après.

Cette somme est, à ce stade, une somme prévisionnelle établie avec prudence (comme chaque année). En réalité, les sommes inscrites au budget sont rarement dépensées en totalité au cours de l'année, ce qui contribue à l'excédent de fin d'année, qui est généralement entre 70 000 et 100 000 €.

#### **DÉPENSES**

##### **Charges à caractère général**

✓ gaz, fioul mairie et école + clos	23 000 €
✓ eau mairie et école (travaux en cours)	2 500 €
✓ électricité et eau mairie, école et éclairage public	22 200 €
✓ téléphone mairie et école	4 800 €
✓ affranchissement	2 000 €
✓ fournitures d'entretien et petits équipements mairie et école	12 050 €
✓ prestataire cantine école	35 000 €
✓ entretien du village	60 000 €
✓ personnel cantine P'Tits Loups	15 000 €

✓ ménage école	22 000 €
✓ fournitures scolaires	6 000 €
✓ photocopieuses mairie et école	4 100 €
✓ entretien terrains, voiries	53 700 €
✓ assurances	12 157 €
✓ documentation, formation, annonces, fêtes et cérémonies,	6 750 €
✓ taxes foncières école, ancienne gare	3 500 €
✓ avocats, actes et contentieux	23 770 €
✓ maintenance informatique, extincteurs, chaudières, ventilation alarme, aire de jeu...	10 000 €
✓ autres	4 500 €
<b>Charges de personnel</b>	
✓ personnels titulaires et contractuels (voir tableau des effectifs)	164 053 €
✓ indemnités élus	39 000 €
✓ retraites, Urssaf, Cnracl, Assedic etc	67 143 €
<b>Autres charges de gestion courante</b>	
✓ pompiers	17 975 €
✓ caisse des écoles + P'Tits-Loups	9 000 €
✓ remboursement de l'intérêt des emprunts	9 850 €
✓ dépenses imprévues et autres dépenses	25 057 €
✓ virement au budget annexe	18 475 €
✓ virement à la section d'investissement	108 327 €
✓ vente des terrains	18 000 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>799 907 €</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>Produit des services</b>	
✓ redevances cantine, aide aux devoirs	48 000 €
✓ autres	8 760 €
<b>Impôts et taxes</b>	
✓ produit des impôts	285 000 €
✓ reversement CCSI	183 727 €
✓ droits de mutation	55 000 €
✓ taxe sur l'électricité	14 000 €
✓ Autres impôts	1 592 €
<b>Dotations, subventions et participations</b>	
✓ dotation globale de fonctionnement (versée par l'État), Dotation de solidarité rurale	8 000 €
✓ compensation TVA, TH, TF	2 000 €
<b>Loyers</b>	
✓ ancienne gare (sur 11 mois)	15 950 €
✓ logement école	10 212 €
✓ logements Clos de l'école (sur 9 mois), chauffage clos	35 933 €
✓ salle Jean Dréville	2 400 €
✓ ventes except terrains	18 000 €
<b>Autres produits de gestion courante</b>	3 005 €
<b>Total des recettes hors report de l'année précédente</b>	<b>691 579 €</b>
Résultat reporté (excédent de fonctionnement antérieur)	108 327 €
<b>Total des recettes</b>	<b>799 907 €</b>

Le budget annexe de fonctionnement pour le clos de l'école est entièrement dédié au remboursement des emprunts contractés pour la réalisation des travaux au Clos de l'école, soit 19 000 €.

Pour cela la somme de 18 475 € est transférée du budget général de la commune au budget du Clos de l'école. À cette somme s'ajoute l'excédent 2021 de 524 €.

## LES INVESTISSEMENTS

### Budget général

Le budget général d'investissements dispose à la fin de l'exercice 2021 d'un excédent de 5 581 €.

L'année 2022 sera essentiellement consacrée à l'entretien des bâtiments communaux.

Le total équilibré en dépenses et recettes est de 166 714 €

### Clos de l'école

Le budget annexe du Clos dispose à la fin de l'exercice 2021 d'un excédent de 357 577 €.

L'année 2022 sera consacrée à l'achèvement des travaux.

Le total équilibré en dépenses et recettes est de 782 096 €

## LES CHARGES DE PERSONNEL

La commune emploie 8 agents permanents dont 3 emplois à temps complet pour un total de 5,08 équivalents temps plein (Etp) : 1,08 Etp à la mairie et 4 Etp à l'école.

En mairie : 1 Etp secrétaire de mairie + 0,08 Etp agent d'entretien

À l'école : ATSEM 2 Etp + adjoints techniques 0,62 Etp et 0,6 Etp + intervenants gym 0,27 Etp et arts plastiques 0,51

## LES PRESTATIONS D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS

L'effectif assez restreint du personnel communal est à mettre en parallèle avec le recours à plusieurs prestataires.

- L'entretien du village est assuré par une entreprise pour un coût prévisionnel de 60 000 €
- Le petit entretien des bâtiments est assuré pour un coût prévisionnel de 53 700 €
- Les repas scolaires sont livrés par une société extérieure pour un coût prévisionnel de 35 000 €
- Le ménage de l'école est assuré par une société extérieure pour un coût prévisionnel de 22 000 €.
- L'aide aux devoirs est assurée par les enseignants pour un coût prévisionnel de 9 000 €
- La garderie scolaire est assurée par du personnel de l'association des P'Tits Loups rémunéré par les familles.

## LA PART DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Les dépenses liées à l'école (salaires, entretien, électricité, chauffage, informatique...) représentent environ 197 000 €/an, soit environ 40 % des dépenses courantes du budget communal.

## LA FISCALITÉ :

La loi prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter en 2022 le taux de la taxe du foncier bâti.

	Taux en 2021	Taux en 2022
Taxe Foncier non bâti	35,22 %	35,22 %
Taxe Foncier bâti	27,18 %	29,90 %

Le produit prévisionnel des impôts locaux sera, en 2022, de : 285 000 €

NB : l'attribution de compensation versée chaque année par la Communauté de communes pour compenser la suppression, en 2007, de la taxe professionnelle au profit de la Communauté est de : 183 727 €

## LES EMPRUNTS

- enfouissement de réseaux : en 2002, emprunt de 152 000 € à 4,92 % sur 20 ans (fin en 2022)
- ancienne gare (achat + travaux) : en 2019, emprunt de 102 000 € à 1,75 % sur 40 ans
- ancienne gare (achat + travaux) : en 2019, emprunt de 198 000 € à 2,04 % sur 40 ans
- achat du Clos de l'école : en 2017, emprunt de 500 000 € à 0,98 % sur 15 ans
- travaux du Clos de l'école : en 2020, emprunt de 1 120 000 € à 1,75 % sur 40 ans
- travaux du Clos de l'école : en 2021, emprunt de 80 000 € à 0,53 % sur 15 ans
- enfouissement rue de Marines : en 2021, emprunt de 180 000 € à 0,54 % sur 20 ans

Le remboursement (intérêt et capital) de ces emprunts s'élève, en 2022, à 82 700 €.

Le remboursement de ces emprunts sera en grande partie couvert par les loyers du logement de la Gare et des six logements créés au Clos de l'école. La part restante, après déduction de ces loyers, devrait, à partir de 2023, être d'environ 25 000 €/an (soit une charge moins élevée que les 35 000 € payés chaque année jusqu'en 2019).